

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_17/04/8

Séance du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothee Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumenger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires

Budget principal primitif 2026

Vu l'article L1612-26 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif principal de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote, par chapitre, le budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : 3.311.800,00 €

Investissement : 1.863.700,00 €.

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

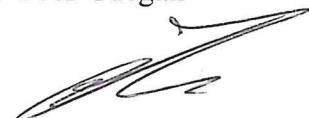
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire
Télétransmis en sous-préfecture le 23/04/2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 23/04/2026



COMMUNE DE BERNEX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

1/ Eléments de contexte

La population totale de la commune de Bernex est de 1.495 habitants. La commune possède de nombreux équipements : une école, deux logements locatifs, un bâtiment administratif, 2 box destinés à la location, un bâtiment à usage des services techniques, un chalet à usage de restaurant, un bâtiment anciennement à usage de ranch, deux locaux commerciaux, une salle polyvalente, une salle hors sac, un bâtiment anciennement à usage de caserne de pompiers, une station de sports d'hiver ainsi que des bâtiments et des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Outre le budget principal la commune gère le budget annexe des remontées mécaniques.

2/ Priorités du budget 2026

Les principales dépenses de la section d'investissement prévues sont :

- Frais d'études pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur extension du chef-lieu
- Achats et échanges de terrains
- Poursuite de l'aménagement du chef-lieu
- Achèvement de l'aire de camping-cars
- Aménagement de l'espace VTT
- Création d'un jardin du souvenir
- Rénovation énergétique école et maison bernolande
- Réfection d'un appartement à usage locatif
- Rénovation du toit de la maison du Sonjon
- Travaux sur l'alpage d'Oche

3/Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement, etc...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
011 Charges à caractère général	858 100,00 €	70 Produits des services, domaine	195 567,00 €
012 Charges de personnel	1 037 000,00 €	73 Impôts et taxes	227 788,00 €
014 Atténuations de produits	103 518,00 €	731 Fiscalité locale	1 700 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	294 332,00 €	74 Dotations, subventions	302 786,00 €
66 Charges financières	7 850,00 €	75 Autres produits gestion courante	158 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
68 Dotations aux amortissements	8 000,00 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 000 000,00 €	013 Atténuation de charges	13 593,88 €
Dépenses imprévues		002 Excédent de fonctionnement reporté	713 065,12 €
TOTAL	3 311 800,00 €	TOTAL	3 311 800,00 €

Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
20 Immobilisations incorporelles	37 000,00 €	13 Subventions	39 889,00 €
21 Immobilisations corporelles	965 123,19 €	16 Emprunts, cautions	1 000,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	10 FCTVA, taxe aménagement	26 977,00 €
10 Fonds divers	8 000,00 €	024 Ventes	13 000,00 €
16 Emprunts, cautions	57 896,00 €	041 Opérations patrimoniales	410 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	25 000,00 €	Recettes d'ordre	1 000 000,00 €
Dépenses d'ordre	410 000,00 €	Affectation compte 1068	230 011,00 €
Restes à réaliser	130 670,00 €	Restes à réaliser	142 823,00 €
Déficit reporté	230 010,81 €	Excédent reporté	0,00 €
TOTAL	1 863 700,00 €	TOTAL	1 863 700,00 €

4/ Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	3 311 800,00 €	3 311 800,00 €	1 863 700,00 €	1 863 700,00 €
Remontées mécaniques	731 404,00 €	731 404,00 €	1 042 944,00 €	1 042 944,00 €
TOTAL	4 043 204,00 €	4 043 204,00 €	2 906 644,00 €	2 906 644,00 €

5/ Taux d'imposition

Les taux 2026 sont les suivants :

Taxe foncière bâtie : 28,50 %
 Taxe foncière non bâtie : 100,00 %
 Taxe habitation : 22,92 %

6/ Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1.546,35 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 1.738,28 €

7/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune emploie 16 agents titulaires, 9 agents saisonniers en période hivernale, 2 agents saisonniers en période estivale et 1 agent pendant le temps scolaire. Le montant des

charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2026 s'élève à 1 037 000,00 €
comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 533.000,00 €
- Personnel non titulaire : 153.500,00 €
- Cotisations sociales : 290.000,00 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) : 60.500,00 €

Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 55,64 %

Fait à Bernex le 17 Avril 2026

Le Maire
Pierre André Jacquier

